

# Jeux paralympiques : Innovathlé facilite la vie des athlètes

Développée par un lycéen de 18 ans, le protège-pointes Innovathlé permet aux sportifs de se déplacer librement, sans avoir à retirer leurs chaussures de sport en dehors des pistes.

---

Les Jeux paralympiques 2021 débutent ce 24 août à Tokyo, et certains entrepreneurs rivalisent d'innovations pour accompagner les sportifs pendant cette compétition internationale. C'est le cas de Kériann Gratas, un lycéen nantais de 18 ans avec son produit, Innovathlé,

Lui-même passionné d'athlétisme, pratiquant le sprint et le triple-saut, ce jeune entrepreneur développe depuis trois ans ce protège-pointes - (*des chaussures avec des crampons métalliques, ndlr*) pour se déplacer librement hors de la piste sans avoir à les retirer en dehors des temps de compétition. Grâce aux « Track Protect », les sportifs n'ont qu'à enfiler les protections pour ne pas dégrader les infrastructures sportives, gagner du temps, mais aussi protéger leurs chaussures et les sacs qui les portent.

## Cap sur les Jeux paralympiques de Tokyo

En passe d'intégrer Kedge Business School à Bordeaux en septembre prochain, Kériann Gratas peut déjà se réjouir d'avoir vu ses protections élues « meilleure innovation produit » par la Commission européenne en 2020 et d'avoir noué un partenariat avec la French Tech de Nantes. Mais sa plus grande fierté reste

tout de même d'envoyer son produit, entièrement fabriqué dans les Pays de la Loire, à Tokyo avec Ronan Pallier, champion nantais de saut en longueur dans la catégorie non-voyant.

Si, pour l'instant, Innovathlé ne vend ses produits qu'à son club formateur et quelques ami·e·s, son jeune créateur espère entamer une phase de commercialisation à plus grande échelle dès le mois d'octobre. La cible ? Les athlètes professionnels, pour qui les « track protect » pourront être personnalisés aux couleurs de leurs sponsors, les clubs et autres universités américaines, mais aussi à tous les fans d'athlétisme, à travers un site de e-commerce en développement.

---

Article écrit par HELOÏSE PONS